



Démis de ses fonctions le 4 décembre, deux mois avant le terme de son contrat, Hugo Broos a décidé de contre-attaquer. L'ancien sélectionneur belge des Lions indomptables va porter plainte contre la Fecafoot, à l'origine de la décision, pour rupture abusive de son contrat.

L'année 2017 avait commencé de la plus belle des façons, avec ce titre de champion d'Afrique obtenu le 4 février à Libreville face à l'Egypte (2-1), après quinze ans de disette continentale. Elle se termine dans la confusion la plus totale, avec le limogeage du sélectionneur Hugo Broos.

En poste depuis février 2016, le technicien flamand s'était vu proposer par Bidoung Mpkatt, le ministre des Sports, une prolongation de dix-huit mois de son contrat, soit jusqu'à la fin de la CAN 2019 que le Cameroun organisera.

La Fecafoot tacle le ministre des Sports Les mois ont passé, le contrat n'est jamais arrivé. Hugo Broos (65 ans) avait expliqué à Jeune Afrique avoir fixé une date butoir au ministre, faute de quoi il se considérerait libre à l'expiration de son contrat.

Mais le 4 décembre, le comité de normalisation de la Fédération camerounaise de football (Fecafoot) a annoncé, dans un communiqué, la résiliation anticipée du contrat de l'ex-

défenseur des Diables rouges belges. L'instance lui reprochait notamment de ne pas avoir réussi à qualifier les Lions indomptables pour la Coupe du monde 2018 ou encore d'avoir fait certaines déclarations en conférence de presse. La façon dont a été gérée cette affaire relève du pur amateurisme. Seulement, Broos ne compte pas se laisser faire.

Il va attaquer la Fecafoot pour rupture abusive de son contrat. Outre ses deux derniers mois de salaire (94 000 €) au total, le technicien espère, avec cette procédure, obtenir des dommages et intérêts. Selon nos informations, le Cameroun doit également quatre mois d'arriérés de salaire, ainsi que le remboursement de frais de mission. « La façon dont a été gérée cette affaire relève du pur amateurisme.

Au Cameroun, comme dans de nombreux pays africains, c'est le gouvernement qui paie les salaires au sélectionneur. Et le comité de normalisation n'avait pas à annoncer la rupture du contrat de Broos. Le ministre des Sports n'était pas au courant et il a été mis au pied du mur après l'annonce officielle du comité », explique un proche du dossier. Une décision prise à l'unanimité par les cinq membres du comité. D'après une autre source sollicitée par Jeune Afrique, des contacts ont été pris par le comité de normalisation avec des entraîneurs, dans la perspective de trouver un successeur à Broos. « Il y a même eu des rencontres organisées à Paris avec certains d'entre eux.

Une chose est certaine : le ministre des Sports, qui n'a pas du tout apprécié le comportement du comité, ne laissera pas ce dernier nommer un sélectionneur. « Ce sera le prochain président de la Fecafoot, dont l'élection est prévue pour février 2018, qui s'en chargera » réaffirme-t-il. De son côté, Hugo Broos a préféré ironiser, dans une interview accordée à la BBC. « C'est un sketch. Si le ministre décide qu'il veut continuer avec moi, je devrais travailler avec une direction qui est contre moi... » Qui peut l'empêcher d'aller en justice s'il le souhaite ? Contacté, Dieudonné Happi, le président du comité de normalisation, a livré les explications suivantes. « La décision concernant la résiliation du contrat de M. Broos – signée par le ministère des Sports et la Fecafoot – a été prise à l'unanimité des cinq membres du comité.

Nous avons adressé cette information au ministre des Sports et M. Broos en a reçu notification. Si ce dernier veut réagir et estime que nous n'avons ni la qualité ni la compétence pour prendre cette décision, qui peut l'empêcher d'aller en justice s'il le souhaite ? ». L'affaire n'est visiblement pas terminée...